

HAÏTI

COURRIER DIPLOMATIQUE



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°15

Du 1^{er} au 15 juin 2025



5 A, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2813-1197 / 2813-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

SOMMAIRE

3

Le Mot du Ministre

4

Participation du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr à la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan

6

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, rencontre le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur Albert Ramdin

7

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, rencontre la Ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, Madame Alicia Bárcena Ibarra

8

La Cheffe du BINUH rend visite au Chancelier, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste

9

Les Engagements de Nice pour l'Océan : 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan, Nice, 2-13 juin 2025

20

Rencontre entre le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire et le Vice-Président du Salvador, Son Excellence Monsieur Félix Ulloa, sur la situation sécuritaire en Haïti

21

Participation du Président du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), Son Excellence Monsieur Fritz Alphonse Jean, au Sommet Caraïbe-Brésil tenu à Brasilia, au Brésil, le 13 juin 2025

22

Activités saillantes de la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève au cours du mois de mai 2025

24

Communiqué de presse du Conseil Présidentiel de Transition concernant les mesures migratoires de l'Administration américaine affectant des compatriotes haïtiens

25

Résolution de l'Assemblée nationale française invitant le Gouvernement de la République française à prendre en considération les demandes de remboursement et à étudier le processus de restitution de la double dette imposée à Haïti en échange de la reconnaissance de son indépendance

LE MOT DU MINISTRE



C hères lectrices, chers lecteurs, Pour une énième fois, le courrier diplomatique vous arrive, mais cette fois pour vous faire part de la participation du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, à la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3), tenue à Nice, France du 2 au 13 juin 2025 à l'occasion de la célébration du jour de l'Océan en date du 8 juin 2025.

Il s'agissait d'apporter la brique de notre chère Haïti à la construction d'une diplomatie océanique par un pacte de protection de notre planète bleue, menacée non seulement par le risque d'élévation du niveau de la mer en raison du réchauffement climatique, conséquence de notre train de vie moderne, mais aussi par la pollution sonore provenant du transport maritime hypothéquant la survie des espèces marines, celle plastique et de l'échouage des sargasses dans les Caraïbes, la pêche illégale et par l'exploitation minière des fonds marins sans d'abord explorer les écosystèmes abyssaux. L'épine

dorsale de ladite conférence, réunissant 175 Etats membres des Nations unies, 64 chefs d'Etat dont Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, hauts cadres et délégués des organisations intergouvernementales et internationales, était de renforcer la gouvernance de l'Océan, instituer des mécanismes d'exploration scientifique via les universités pour pouvoir alimenter les politiques publiques relatives à la gestion de l'Océan que doivent implémenter les gouvernements, explorer des sources de financement pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD14) qui est de protéger 30% des terres et 30% de l'Océan d'ici 2030, donc développer une économie bleue durable et profitable aux populations qui en font leur source de vie économique.

Haïti étant un pays insulaire avec une diversité marine très riche, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, avait à y prendre part pour faire valoir l'engagement du CPT dans la protection de l'Océan et aussi s'assurer d'initier de nouvelles coopérations bilatérales et multilatérales devant permettre au gouvernement de renforcer ses efforts d'éradication de la pollution plastique qui y sévit, mieux réglementer et sécuriser les activités marines.

A côté de cet événement central de ce numéro, je vous invite à jeter un regard sur d'autres points touchant nos activités diplomatiques au cours de cette période.

Bonne Lecture !

Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste
Ministre des Affaires étrangères et des Cultes



8 JUIN 2025

Participation du Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr à la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr et le Secrétaire général des Nations Unies, Son Excellence António GUTERRES, en marge de la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3)

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, a conduit la délégation haïtienne ayant participé à la 3^{ème} Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3) qui s'est tenue à Nice, en France, du 9 au 13 juin 2025.

Cette importante conférence internationale, co-organisée par la République française et la République du Costa-Rica, a réuni des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres des Nations Unies, des représentants des agences du système des Nations Unies, des Organisations non-gouvernementales, des partenaires financiers ainsi que des représentants d'organisations de la société civile.

« L'UNOC3 vise à mettre en œuvre l'objectif

de développement durable n°14 (ODD 14) des Nations Unies intitulé : « Conserver et exploiter, de manière durable, les océans et les mers aux fins du développement durable » qui reste aujourd'hui le moins financé parmi les 17 ODD. Dans la perspective de la conclusion d'un accord ambitieux sur la question, elle poursuit trois objectifs prioritaires, à savoir: i) œuvrer à l'aboutissement des processus multilatéraux liés à l'océan pour rehausser le niveau d'ambition pour renforcer la protection de l'océan ; ii) mobiliser des financements pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (ODD14) et soutenir le développement d'une économie bleue durable; iii) renforcer et mieux diffuser les

»»» suite page 5

»»»» suite de la page 4



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr et le Secrétaire général des Nations Unies, Son Excellence António GUTERRES, en marge de la 3^e Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3)



connaissances liées aux sciences de la mer pour de meilleures prises de décisions politiques.

La délégation haïtienne, dirigée par le Conseiller-Président Saint-Cyr, a souligné le fait que: « La mer représente pour Haïti un espace vital, aujourd'hui menacé par la pêche illégale, la pollution côtière, la

dégradation des écosystèmes marins, l'emprise croissante des réseaux criminels transnationaux. Elle a focalisé son attention sur les débats et discussions portant sur la pêche durable, la sécurité alimentaire, les transports maritimes, l'économie bleue, entre autres choses, considérant que ces enjeux sont directement liés à la souveraineté nationale, au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie de la population haïtienne.

En marge des travaux de la conférence, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr a tenu plusieurs rencontres bilatérales de haut niveau avec des dirigeants de pays amis d'Haïti, en vue de mobiliser les appuis nécessaires à la mise en œuvre des chantiers prioritaires de la transition, notamment le rétablissement de la sécurité, la relance économique et l'organisation des élections, des préalables indispensables à la restauration de l'ordre constitutionnel et démocratique.

DU 9 AU 13 JUIN 2025

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, rencontre le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur Albert Ramdin



Le Conseiller Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr et le Secrétaire général de l'OEA, Monsieur Albert Ramdin

En marge de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent SAINT-CYR, a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA), Monsieur Albert Ramdin.

Au cours de ces échanges cordiaux et fructueux, le Conseiller-Président a félicité M. Ramdin pour son élection à la tête de l'OEA et salué sa disponibilité ainsi que son engagement à contribuer à la recherche d'une réponse cohérente à la crise haïtienne et d'un soutien actif au processus de transition en cours dans le pays. Il a plaidé pour une stratégie de long terme, fondée sur une vision partagée des parties prenantes, de leurs attentes et de leurs contributions potentielles, tout en réitérant l'engagement du Conseil Présidentiel de Transition à conduire le pays vers le retour à l'ordre constitutionnel, avec le soutien actif et constant de tous les partenaires internationaux, notamment l'OEA.

Le Secrétaire général Ramdin, qui a officiel-

lement pris ses fonctions le lundi 26 mai 2025, fait du dossier d'Haïti l'une des grandes priorités de son mandat. Après avoir suivi attentivement l'exposé du Conseiller-Président, il a réaffirmé l'engagement de l'Organisation hémisphérique à intervenir dans tous les domaines où elle peut jouer un rôle constructif, en se concentrant sur les principales priorités suivantes: le rétablissement de la sécurité à travers le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti; la lutte contre le trafic d'armes, la sécurisation des ports et la lutte soutenue contre les gangs armés; l'aide humanitaire en faveur des personnes déplacées; la recherche d'un consensus national en coordination avec les dirigeants de la CARICOM; l'accompagnement du Conseil Présidentiel de Transition dans la mise en œuvre du processus référendaire et l'organisation d'élections générales. Enfin, les deux parties ont convenu de renforcer conjointement les mécanismes régionaux de lutte contre l'insécurité, en appui aux efforts visant le rétablissement durable de la sécurité dans le pays.

MARDI 10 JUIN 2025

Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, rencontre la Ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, Madame Alicia Bárcena Ibarra



Le Conseiller Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr et la Ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, Madame Alicia Bárcena Ibarra

Nice, France, le 10 juin 2025 - Le Conseiller Président, Son Excellence Monsieur Laurent Saint-Cyr, a rencontré la délégation mexicaine conduite par la Ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, Alicia Bárcena Ibarra, en marge de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3). Les discussions ont porté sur la situation actuelle en Haïti, les défis sécuritaires, politiques et migratoires, ainsi que sur les perspectives de coopération bilatérale et régionale.

Madame Bárcena, ancienne Chancelière du Mexique, a réaffirmé la volonté de son pays de poursuivre son appui au processus de transition en Haïti, rappelant l'implication active du Mexique, aux côtés de la CARICOM, dans les efforts diplomatiques déployés l'an dernier pour favoriser la mise en place d'une transition pacifique et ordonnée.

Alors que le Mexique s'apprête à célébrer en décembre 2025 le 195^e anniversaire des relations d'amitié avec Haïti, Madame Bárcena



a annoncé plusieurs engagements concrets: la formation de 150 membres des Forces armées d'Haïti (FAD'H), le renforcement des échanges économiques et la relance des programmes de bourses d'études destinés aux jeunes haïtiens. Le Conseiller Président a salué ces engagements, exprimant sa gratitude envers le gouvernement mexicain pour son soutien constant, notamment en faveur du rétablissement de la sécurité et de la mise en œuvre de l'agenda de la transition. Il a souligné l'importance de consolider cette relation historique afin de contribuer à la stabilité, à la relance économique et à la construction d'un avenir meilleur pour les deux peuples.

MARDI 10 JUIN 2025

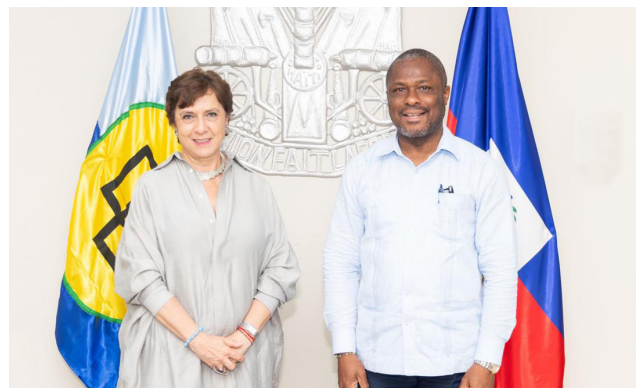
La Cheffe du BINUH rend visite au Chancelier, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean-Baptiste



Le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean Baptiste et la Représentante en Haïti du Secrétaire Générale de l'Organisation des Nations unies, Madame Maria Isabel Salvador

Le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean Baptiste a reçu en ses bureaux, le mardi 10 juin, Madame Maria Isabel Salvador, Représentante en Haïti du Secrétaire Générale de l'Organisation des Nations unies, arrivée en fin de mission.

La diplomate équatorienne tire sa révérence après avoir passé plus de deux années à la tête du Bureau Intégré des Nations unies en Haïti (BINUH). Elle a profité de l'occasion pour vanter la collaboration et les rapports cordiaux développés avec la Chancellerie pendant l'accomplissement de sa mission en même temps qu'elle a salué la détermination du peuple haïtien à avancer malgré les



Le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes, Son Excellence Monsieur Jean-Victor Harvel Jean Baptiste et la Représentante en Haïti du Secrétaire Générale de l'Organisation des Nations unies, Madame Maria Isabel Salvador

défis. Le Chancelier haïtien pour sa part a remercié Madame Isabel Salvador pour son engagement aux côtés du peuple haïtien tout en lui souhaitant beaucoup de succès dans ses futures responsabilités.

9-13 JUIN 2025

Les Engagements de Nice pour l'Océan: 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan, Nice



« Parce qu'après Nice, l'Océan se portera vraiment mieux » Sylvia Earle

Nice a gagné le pari de l'Océan. 175 États membres des Nations Unies, 64 Chefs d'État et de gouvernement, 28 responsables d'organisations onusiennes, intergouvernementales et internationales, 115 ministres, et 12 000 délégués, venus de tous les bassins maritimes et représentant plus de 90 % des zones économiques exclusives mondiales et près de 85% du volume des ressources liées à l'Océan, ont répondu présents à l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies et des Présidents de la République française et du Costa Rica, co-présidents de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan, réunie à Nice du 9 au 13 juin 2025. L'exceptionnelle mobilisation de toutes les parties prenantes, galvanisées par les menaces pesant sur le multilatéralisme et la prescription scientifique, s'est matérialisée par de nombreux engagements de très haut niveau. L'ensemble des acteurs de l'UNOC3 ont fait part de leurs engagements volontaires à titre individuel ou collectif lors : des séances plénières de la Conférence ; dans le cadre des

dix Panels pour l'action océanique de l'UNOC3; des trois événements spéciaux des Nations Unies, préalables à la Conférence et consacrés à la science, à l'économie et à la finance bleue ainsi qu'à la résilience des villes et régions côtières et des petits États insulaires en développement; pendant la Journée mondiale de l'Océan le 8 juin ; dans le cadre de sommets régionaux ou thématiques de niveau Chefs d'État et de gouvernement; dans plus de 1000 événements parallèles organisés à Nice et dans sa région, en zone bleue et en zone verte, et notamment dans la "Baleine" et ses 16 pavillons thématiques, qui ont accueilli près de 130 000 visiteurs du 2 au 13 juin 2025. Ces « Engagements de Nice pour l'Océan » illustrent par des actions résolument concrètes la déclaration politique de l'UNOC3 qui reflète les acquis du multilatéralisme environnemental depuis l'UNOC2 et l'accord des 193 États membres de l'ONU et des parties non-étatiques à renforcer solidairement l'ambition en faveur de la protection de l'Océan. Ces « Engagements de Nice » constituent ainsi dans leur globalité une feuille de route ambitieuse pour l'ensemble des États et parties prenantes dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 14, pierre angulaire de la protection de l'Océan horizon 2030.

Plus grand sommet jamais organisé sur la question de l'Océan en termes de représentation politique à haut niveau, de participation d'acteurs et d'engagements fermes et ambitieux des différentes parties prenantes, l'UNOC3 a marqué la détermination de la communauté internationale, y compris des représentants du monde de la recherche, de la société civile, des populations autochtones et littorales, des autorités régionales et locales,

»»»» suite page 10

»»» suite de la page 9

des entreprises et des organismes financiers, à :

- Construire une gouvernance équitable fondée sur le droit et la justice, assurer un pilotage à 360° de tous les acteurs et instances liés à l'Océan, renforcer le multilatéralisme pour répondre à la dégradation généralisée de l'état de santé de l'Océan ; mettre un frein radical à la pêche INN et à la surpêche;
- Financer, développer fortement et disséminer la connaissance de l'Océan, y compris les savoirs traditionnels, au profit de tous les acteurs; protéger les scientifiques et accompagner leurs travaux;
- Mobiliser d'importants nouveaux financements publics et privés et développer une économie bleue durable et profitable aux populations, pour atteindre les cibles de l'ODD 14; planifier la décarbonation totale des activités maritimes d'ici 2050;
- Lutter contre toutes les formes de pollution; préserver la ressource océanique et la biodiversité des écosystèmes marins, dont ceux des grands fonds marins, et faire face aux effets du changement climatique;
- Accélérer l'engagement des acteurs régionaux et locaux, les coopérations à l'échelle d'ensembles géographiques ou de bassins océaniques.

CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE ÉQUITABLE FONDÉE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE, ASSURER UN PILOTAGE À 360° DE TOUS LES ACTEURS ET INSTANCES LIÉS À L'Océan

Qu'il s'agisse des zones économiques exclusives, de la haute mer ou des grands fonds marins, l'Océan est, avec la ratification du traité « BBNJ », désormais encadré par un corpus juridique international, élaboré dans le cadre des Nations Unies. Il est de la responsabilité de tous les acteurs, étatiques comme non étatiques, de respecter ce cadre, de contribuer à son renforcement, et de s'abstenir de toute action en dehors des conventions, traités et

accords multilatéraux ou régionaux existants.

- Grâce à l'élan de la Conférence et à une diplomatie bleue active, 50 États ont déjà déposé leurs instruments de ratification de l'accord « BBNJ » (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) ; 6 États supplémentaires, ayant achevé leur processus national de ratification, et 12 États supplémentaires, s'apprêtant à le faire, se sont engagés à déposer leurs instruments de ratification au plus tard lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2025. L'ensemble de ces engagements assure ainsi l'entrée en vigueur tant attendue de ce traité, qui régle 64% de l'Océan et donc 50% de la surface du globe, au plus tard en janvier 2026. Il assure aussi la tenue, cette même année, de la COP1 de l'Océan. La rapidité du processus d'application de cet accord, 2 ans après son adoption à l'Assemblée Générale des Nations Unies, est inédite pour un texte traitant de la gouvernance océanique; la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer avait mis 12 ans à entrer en vigueur. Le Traité de la Haute Mer est une avancée civilisationnelle majeure pour l'humanité.

- Les États ont réaffirmé le rôle central de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), créée en 1994 sous l'égide des Nations Unies à Kingston, pour encadrer les activités liées aux ressources minérales dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Ils ont souligné que l'AIFM est la seule instance compétente dans cette Zone, reconnue comme patrimoine commun de l'humanité, et que toute activité d'exploitation des fonds marins devra impérativement s'appuyer sur un code minier rigoureux, garant de la protection de la biodiversité et des écosystèmes marins.

- 37 pays se sont retrouvés autour d'une position plus exigeante encore: imposer une pause de précaution à l'exploitation minière des fonds marins en rappelant la nécessité d'explorer d'abord les écosystèmes abyssaux

»»» suite page 11

»»»» suite de la page 10

avant d'envisager une quelconque exploitation de leurs ressources. Ces États champions rappellent qu'une approche basée sur la science est nécessaire afin de ne pas détruire irréversiblement des écosystèmes fragiles et qui soutiennent la santé globale de l'Océan. 23 États ont publié une déclaration conjointe afin de mobiliser la communauté internationale en ce sens. De grandes banques ont rejoint ce mouvement en annonçant ne plus envisager le financement de projets d'extraction minière dans la Zone.

- 20 États champions, ayant à la fois ratifié l'Accord BBNJ et soutenant le moratoire sur l'exploitation des fonds marins, s'apprêtent à constituer un groupe de « Pionniers de l'Océan », afin de mobiliser la communauté internationale pour une gouvernance ambitieuse de l'Océan. Ils prévoient notamment de faire converger les différentes agences spécialisées et organisations affiliées des Nations Unies, y compris à l'échelle régionale comme les organisations régionales de gestion des pêches et les conventions de mers régionales, autour d'un objectif de protection renforcée de l'espace maritime. Ce groupe est ouvert à tout pays engagé concrètement pour la protection de la Haute Mer et des grands fonds marins.

- Le Blue NDC Challenge a été lancé par le Brésil et la France, et a été rejoint par l'Australie, les Fiji, le Kenya, le Mexique, les Palaos et les Seychelles. Cette initiative permet aux pays de s'appuyer sur une série de partenaires pour s'engager à intensifier leurs efforts afin de placer l'océan au cœur de leurs plans climatiques, les Contributions déterminées au niveau national (NDCs) en amont de la COP30 sur le climat qui se tiendra à Belem.

Soucieux d'éradiquer la pêche illégale, illicite et non déclarée, de mettre fin à la surpêche et d'assurer un travail décent en mer :

- 103 États ont aujourd'hui ratifié l'accord dit « Fish 1 » de l'Organisation Mondiale du Commerce qui mettra fin aux subventions à la pêche illégale, dont 14 au cours de l'année 2025 dans le cadre de la mobilisation internationale autour de l'UNOC. 23 pays ont désormais ratifié l'Accord dit « du Cap » de l'Organisation Maritime Internationale relatif à la sécurité à bord des navires de pêche, qui entrera en vigueur dès la ratification d'assez de flottes pour atteindre un total de 3 600 navires de pêche. Alors que 2 935 navires sont désormais éligibles, l'engagement de plusieurs pays lors de l'UNOC3 devrait permettre une entrée en vigueur effective à la fin de l'année 2025. Enfin, la Chine, pays majeur dans les enjeux globaux de pêche, a annoncé sa ratification du Port State Measures Agreement (PSMA) relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port de la FAO, qui compte aujourd'hui 82 États parties.

- De nouveaux États, tels que la Côte d'Ivoire et la Belgique, se sont engagés à garantir des conditions de travail décentes pour les travailleurs du secteur de la pêche en endossant la Convention sur le travail dans la pêche, adoptée en 2007 par l'Organisation internationale du Travail (OIT) portant le nombre d'Etats parties à 24. Ces États ont ainsi démontré leur engagement à réduire les risques de travail forcé, de traite des êtres humains et les accidents en mer grâce à des normes minimales du travail dans le secteur de la pêche. Une campagne internationale de ratification de cette Convention a notamment été initiée le 8 juin par le Royaume-Uni, la France et l'OIT.

- La France, le Ghana, le Libéria, les Maldives et le Panama ont lancé une dynamique internationale sur l'identification des responsables de crimes en mer en s'engageant à renforcer la transparence dans le secteur des pêches en collectant systématiquement les informations sur les propriétaires réels

»»»» suite page 12

»»»» suite de la page 11

- les bénéficiaires effectifs - des navires de pêche, afin de garantir qu'ils puissent être sanctionnés en cas d'abus. En outre, la France a annoncé qu'elle ferait de la transparence sur la propriété effective une priorité de sa nouvelle présidence de l'Accord PSMA, pour une mobilisation renforcée contre la pêche INN et les atteintes aux droits humains en mer.

Acteurs de proximité et fins connaisseurs des réalités maritimes, les élus locaux, parlementaires et responsables territoriaux ont exprimé leur volonté de contribuer pleinement à la gouvernance et à la gestion des enjeux liés à l'Océan, notamment pour répondre aux attentes des populations côtières :

- Réuni pour la première fois à l'occasion de la Journée Internationale de l'Océan, le 8 juin 2025, un « Parlement de la Mer » a rassemblé près de 100 parlementaires représentant des pays de tous les continents. Ces parlementaires engagés ont créé l'ICOP (Interparliamentary Coalition for Ocean Protection), une coalition inédite rassemblant des parlementaires du monde entier autour du même objectif de préservation de l'Océan. Les membres ont ainsi annoncé un "paquet législatif pour l'Océan" que chacun s'engage à porter dans son propre Parlement.

DÉVELOPPER EN PRIORITÉ LA CONNAISSANCE DE L'OcéAN AU PROFIT DE TOUS LES ACTEURS

- Le One Ocean Science Congress a réuni plus de 2000 scientifiques du monde entier en amont de l'UNOC (3-6 juin 2025, Nice). Ce Congrès a transmis aux décideurs réunis lors de la Conférence des recommandations transversales sur le lien entre science et politique, afin de les soutenir dans la gestion des défis mondiaux liés à l'Océan (impacts du dérèglement climatique, extinction de la biodiversité, surexploitation, dégradation environnementale), ainsi que sur les solutions nécessaires pour y faire face. Un nouveau

congrès de cette importance se réunira en 2028 pour évaluer la prise en compte des recommandations faites aux leaders.

- L'Océan reste à ce jour moins exploré que la Lune et Mars. Afin d'accroître la connaissance de l'Océan, notamment par l'innovation et la science, un grand programme d'exploration scientifique de l'Océan, la « Mission Neptune », a été annoncée à l'UNOC3. La mission réunira les expertises océanographiques et les meilleures technologies, y compris spatiales, afin d'investir dans une connaissance utile et accessible librement à toutes les parties. Elle permettra de révéler les opportunités offertes par l'Océan ainsi que les pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins. Elle fournira aussi la nouvelle base de connaissance essentielle sur laquelle s'appuiera la mise en oeuvre de l'Accord BBNJ. Les expertises européennes seront en pointe sur cette mission d'observation et d'exploration, avec le soutien annoncé d'institutions d'autres Etats dont la Chine, l'Inde, le Chili, le Royaume-Uni, mais aussi la Communauté du Pacifique ou des acteurs privés tels que la Pink Flamings Society, dont OceanX et la Fondation Tara.

- L'Alliance Space4Ocean, lancée à Nice, sera axée sur la connexion entre le secteur spatial et les acteurs marins et maritimes afin de renforcer les efforts de préservation, de conservation et de protection de l'Océan. Fondée sur la science et exploitant les données spatiales, les mesures in situ et des modèles numériques les plus avancés, l'Alliance permettra d'aborder les défis critiques de l'Océan et des zones côtières, contribuant ainsi aux ODD.

- La création de l'organisation intergouvernementale «-Mercator International Center for the Ocean-», soutenue par 12 Etats européens, a été actée lors de l'UNOC3 avec les premières signatures de son traité international par la Norvège et la France. Issue de la transformation de Mercator Ocean

»»»» suite page 13

»»»» suite de la page 12

International, cette organisation permettra de concevoir, développer et exploiter des systèmes numériques océaniques de classe mondiale englobant la physique marine, la biogéochimie et la dynamique des écosystèmes. Elle fournira les services d'information numérique fiables, répondant aux besoins de ses États membres. Elle soutiendra ces derniers dans leurs engagements dans la gouvernance internationale de l'Océan, en remplissant des missions de Recherche et Développement, de fourniture de Systèmes Numériques Avancés et de codéveloppement d'un Jumeau Numérique Global, l'Océan Digital.

- À l'occasion de la Journée Mondiale de l'Océan 2025 et dans le cadre de l'UNOC3, la communauté des chercheurs s'est engagée à publier chaque année le Baromètre Starfish, un rapport scientifique accessible à tous, sur l'état de l'Océan, les pressions exercées par l'activité humaine et leurs impacts sociétaux. Élaboré par des experts nationaux et internationaux, ce baromètre revu par les pairs contribuera à éclairer les politiques publiques marines et à sensibiliser la société civile, en soutien direct aux ODD. Starfish, représentant les cinq bras d'une étoile de mer, sera une référence pour rendre compte, avec transparence et rigueur, des avancées réalisées, assurant ainsi que la dynamique initiée par l'UNOC se traduise en résultats tangibles, mesurables et solidement étayés par la science.

- En se fondant sur les priorités identifiées par les États eux-mêmes, la Plateforme Internationale pour la Durabilité de l'Océan (IPOS) fournira aux gouvernements des options d'actions politiques sur mesure, co-construites, fondées sur la science et actionnables localement, afin de les aider à respecter leurs engagements internationaux en faveur de l'Océan.

- 140 universités marines du monde entier se sont réunies pour la première fois à

l'UNOC afin d'initier l'International Marine Universities Network. La comparaison des approches pédagogiques internationales, le développement des opportunités de formation pour les étudiants et les professionnels, la consolidation du dialogue entre le monde académique, la société civile et les décideurs politiques sont les priorités en ligne avec la nécessité d'établir et de renforcer les interactions étroites entre les scientifiques et les décideurs et de promouvoir des politiques fondées sur la science, favorisant la durabilité à long terme de l'Océan, engageant le public, encourageant l'inclusivité et stimulant l'innovation par la recherche interdisciplinaire.

- Après le sommet sur l'Intelligence Artificielle organisé par la France en février 2025, la Coalition pour une IA écologiquement durable s'est élargie pour inclure un volet consacré à l'Océan, réunissant des acteurs de premier plan dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, la BlueTech, et de la recherche océanographique. L'intelligence artificielle, telle que déjà utilisée, permet de modéliser la pollution plastique marine, d'anticiper l'érosion côtière et d'optimiser les itinéraires afin de réduire les émissions du secteur maritime. Son utilisation doit être intensifiée partout où elle s'avère utile et, tout en veillant à contrôler son empreinte environnementale.

- L'Organisation Maritime Internationale et la Commission Océanographique Inter-gouvernementale (COI) de l'UNESCO ont lancé l'initiative « 10 000 bateaux pour l'Océan » afin de renforcer l'observation de l'Océan, en exploitant l'intelligence artificielle.

- La Décennie de l'action pour les sciences de la cryosphère (2025-2034) a été officiellement lancée le 8 juin 2025 à Nice en présence du Président de la République

»»»» suite page 14

»»»» suite de la page 13

française, du Président de la République du Tadjikistan et de la Directrice générale de l'UNESCO. La fonte des glaces des pôles et des glaciers est responsable pour la moitié de l'élévation du niveau de la mer. Les moyens accordés à la recherche sur la cryosphère seront cruciaux pour la mise en place de mesures d'adaptation des communautés et écosystèmes face à l'effondrement de la cryosphère.

- Dans le cadre de l'Année internationale pour la préservation des glaciers, une coalition soutenue par la France et réunissant scientifiques, société civile, sportifs et philanthropes a été lancée à l'UNOC3 afin de renforcer l'action pour la préservation de ces écosystèmes clés. Un appel a été lancé pour intensifier les actions d'atténuation du changement climatique dans le cadre des 10 ans de l'Accord de Paris, pour augmenter la protection directe des glaciers et écosystèmes postglaciaires dans les territoires par leur reconnaissance juridique et la création d'aires protégées, notamment en lien avec la motion de protection des glaciers proposée au Congrès mondial de l'UICN.

MOBILISER DE NOUVEAUX FINANCEMENTS ET DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE ET PROFITABLE AUX POPULATIONS, À L'APPUI DE L'ODD 14

Au Blue Economy and Finance Forum (7 et 8 juin 2025, Monaco) et à Nice :

- Un total de 8,7 milliards d'euros d'investissements a été engagé pour les cinq prochaines années par des philanthropes, des investisseurs privés et des banques publiques, en soutien à une économie bleue durable et régénératrice. La moitié de ces financements est issue d'investisseurs et de philanthropes réunis au sein d'une initiative unique « Philanthropists and Investors for the Ocean » dont l'objet est de mobiliser encore plus de financements privés pour l'Océan.

- Les actifs sous gestion cumulés des institutions ayant adhéré à l'engagement #BackBlue Ocean Finance Commitment s'élèvent désormais à 3036 milliards d'euros, garantissant ainsi que les enjeux d'un océan durable et régénérateur soient pleinement intégrés aux décisions financières et assurantielles.

- 20 banques publiques de développement représentant 7,5 milliards de dollars par an d'investissement sur la finance bleue durable se sont réunies au sein de la coalition Océan du Finance In Common. Cette coalition vise à augmenter les financements, leurs impacts et leur qualité.

- 80 organisations issues de 25 pays, représentant un chiffre d'affaires cumulé de 600 milliards d'euros et employant 2 millions de personnes, ont approuvé l'appel à action « Business in Ocean ». Les entreprises s'y engagent à intégrer les risques et opportunités liés à l'Océan dans leurs stratégies, à divulguer leurs impacts sur l'environnement marin, à investir dans des solutions favorables à l'Océan, et à soutenir une transition juste.

- 15 grandes entreprises pionnières et grands réseaux du tourisme et transport maritime ont annoncé le lancement d'un Pacte pour un tourisme bleu durable afin d'accélérer la définition et la mise en œuvre d'engagements visant à conduire la transition durable et neutre en carbone du secteur du tourisme, mobiliser des partenariats public-privé pour renforcer les fondations du tourisme durable et établir un groupe de travail sur le tourisme maritime et côtier, réunissant gouvernements, destinations, industrie et société civile.

- Le Forum a également servi de plateforme de lancement pour de nouveaux engagements sur les ports durables et le transport maritime, à commencer par ceux issus de l'accord

»»»» suite page 15

»»»» suite de la page 14

historique sur la tarification du carbone négocié au sein de l'OMI. Cet accord obtenu au printemps 2025 scelle la décarbonation totale du transport maritime à horizon 2050. Réaffirmé par les pays et les armateurs présents à Nice, il devrait mobiliser 100 milliards de dollars au cours des dix prochaines années en faveur des carburants propres, de la transition énergétique maritime dans les pays du Sud, et du développement du transport vélique.

- Un groupe d'organismes des Nations Unies et de partenaires mondiaux invitent les États membres de l'ONU, le secteur privé et la société civile à engager un dialogue autour de la conception d'un mécanisme de finance mixte global sur toutes les cibles de l'ODD14, intitulée One Ocean Finance Facility, notamment afin de mieux intégrer les pays en développement aux chaînes de valeur mondial.

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE POLLUTION, PROTÉGER LES ESPACES ET LES ESPÈCES OCÉANIQUES

- Afin de susciter un élan international en faveur d'un traité mondial pour la lutte contre la pollution plastique, 96 pays ont signé à Nice une déclaration intitulée « Nice wake up call for an ambitious plastics treaty ». A l'approche des négociations qui se tiendront en août 2025 à Genève, cette mobilisation massive pour des mesures contraignantes dans le traité et sur l'ensemble du cycle de vie du plastique, en particulier sur la réduction de la production, est un signal politique majeur.

- Les ministres de la Méditerranée ont adopté une déclaration d'engagement à soutenir l'adoption du traité international et à le mettre en œuvre à l'échelle du bassin méditerranéen, valorisant ainsi l'avant-garde de la région particulièrement touchée par la pollution

plastique.

- Le projet Circemed, réseau méditerranéen de l'économie circulaire, a été lancé à Nice pour mettre en œuvre des solutions concrètes alternatives au plastique dans la région méditerranéenne.

- Contre la pollution générée par l'échouage des sargasses dans les Caraïbes, la France, le Mexique, le Costa Rica et la République Dominicaine, ainsi que les organisations régionales, ont lancé un Plan d'action international contre les sargasses (PAIS), fléau qui dégrade les côtes et la qualité de l'air littoral.

- L'objectif de Kunming-Montréal de protection de 30% des terres et des mers d'ici 2030 doit guider l'ambition pour l'Océan. A la veille de l'UNOC, 8,4% de l'Océan était protégé, selon Protected Planet. Grâce à la mobilisation des 14 États qui se sont engagés à étendre leurs réseaux d'aires marines protégées, ce sont plus de 10% qui sont désormais protégés. Le mouvement accéléré à Nice s'intensifie grâce aux prises de conscience et projets annoncés par de nombreux États marins. Plusieurs pays se sont engagés à anticiper la mise en œuvre du traité BBNJ, en identifiant de potentielles aires marines protégées en haute mer. Un groupe des champions des aires marines protégées a été lancé avec la France, le Panama, le Chili, l'Australie, le Sénégal, la Grèce, les Seychelles, le Portugal et le Costa Rica, pour encourager la désignation de nouvelles aires. La première aire marine protégée transnationale en haute mer a notamment été annoncée par le Costa Rica, conjointement avec l'Equateur et la Colombie.

- La France a contribué à cet effort sur la scène internationale. La Polynésie française a annoncé la création de l'aire marine protégée de Tainui Atea qui couvrira l'ensemble de la zone économique exclusive, soit 4,55 millions

»»»» suite page 16

»»»» suite de la page 15

de km², y compris une partie en protection stricte (1 100 000 km² à ce stade). A l'horizon 2026, la France s'est engagée à couvrir 78% de sa zone économique exclusive par des aires marines protégées, dont 14,8% en protection forte.

- A l'occasion de Nice, 19 Etats ont annoncé la mise en place de plans nationaux visant à protéger et restaurer les écosystèmes océaniques tels que les mangroves, ainsi qu'à gérer les déchets côtiers notamment plastiques.

- Alors que le quatrième événement mondial de blanchiment des coraux le plus répandu jamais enregistré pousse les récifs du monde vers un point de basculement écologique, une coalition de partenaires gouvernementaux et philanthropiques a annoncé plus de 25 millions de dollars de nouvelles contributions au fonds mondial pour les récifs corallines (GCFR).

- S'agissant des méthodes de pêche destructrices, des Etats ont pris des engagements forts, tels que le Danemark annonçant l'interdiction du chalutage de fond dans l'ensemble de sa ZEE, ou la France annonçant interdire le chalut de fond, mais aussi toute activité minière, dans les zones cartographiées sur une base scientifique, concertée avec les pêcheurs.

- A Nice, des efforts ont également été portés sur la protection des requins et des raies car plus d'un tiers (37,5%) sont menacés d'extinction. L'appel Sharks++ lancé par le WWF, l'Union pour la Conservation de la Nature (IUCN), d'autres ONG et la Convention sur la conservation des espèces migratrices, soutenu par la France, l'Australie, l'Equateur, les Maldives, Malte, Panama, la République du Congo, l'Espagne et le Royaume-Uni, vise à enrayer l'extinction des requins et des raies les

plus menacés.

- Le premier sommet international consacré aux Deltas du Monde, ces zones humides à l'interface des fleuves et de l'Océan, s'est déroulé le 9 juin 2025, co-porté par le Premier Ministre du Vietnam, le Président de la République d'Irak et le Président de la République de Colombie. Véritables réserves de biosphère, les deltas génèrent plus de 6% du PIB mondial tout en n'occupant qu'environ 0,65% de la surface des terres émergées. Témoinant à la fois de la richesse et la diversité de ces espaces mais aussi de leurs vulnérabilités communes, le sommet a permis d'initier une collaboration nouvelle entre les dirigeants et acteurs locaux de régions deltaïques sur la gestion de la ressource de l'eau, des solutions concrètes fondées sur la nature ou préservant la nature, et l'accompagnement des acteurs locaux.

- Sous l'impulsion de l'OMI, 37 Etats ont créé une coalition contre la pollution sonore dans le but de préserver les espèces marines des conséquences sonores des activités anthropiques, notamment le transport maritime.

ACCÉLÉRER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS RÉGIONAUX ET LOCAUX, LES COOPÉRATIONS À L'ÉCHELLE D'ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES OU DE CONTINENTS

- Afin de permettre une meilleure inclusion de l'Océan dans les politiques extérieures de l'Union européenne, ainsi qu'une meilleure synergie entre les politiques de l'Union européenne (UE), le premier Pacte européen pour l'Océan a été présenté le 9 juin 2025 par la Présidente de la Commission européenne, aux côtés du Président du Conseil européen, et de plusieurs chefs d'État et de gouvernement des États membres. Lors de l'UNOC3, l'UE s'est

»»»» suite page 17

»»»» suite de la page 16

engagée à hauteur d'environ 1 milliard d'euros pour l'Océan, qui seront investis dans les priorités du Pacte :

- Restaurer la santé de l'Océan et sa productivité à travers une gouvernance intégrée et des pratiques régénératives;
- Accélérer le développement d'une compétitivité durable de l'économie bleue;
- Soutenir le développement des communautés côtières et insulaires;
- Renforcer la sécurité maritime et la résilience;
- Soutenir la recherche océanique et l'innovation, notamment au travers du développement du Jumeau numérique de l'Océan, ainsi que d'une grande mission d'observation et d'exploration;
- Renforcer la diplomatie océanique de l'UE et une gouvernance internationale basée sur le droit.

La Convention de Barcelone sur la mer Méditerranée a célébré son cinquantième anniversaire lors de l'UNOC3, par l'adoption, par ses 22 parties, d'une déclaration politique ambitieuse. Celle-ci reconnaît le rôle de la Convention dans la protection de la mer Méditerranée. Les parties s'engagent à agir pour lutter contre le changement climatique, plus fort en Méditerranée qu'ailleurs, mais aussi contre la dégradation de la biodiversité et la pollution plastique. Dans ce cadre, l'entrée en vigueur de la zone SECA (zone à faibles émissions d'oxydes de soufre) constitue une avancée environnementale concrète.

- Les Conventions des mers régionales, sous l'égide du PNUE, ont renforcé à l'UNOC3 leur dialogue avec les organisations régionales de gestion de la pêche, en vue de renforcer les synergies nécessaires entre les enjeux environnementaux et ceux de la pêche.

- 6 Chefs d'État et de gouvernement méditerranéens, des organisations internationales et des entreprises se sont réunis autour du Président de la République française lors d'un

Sommet Pour une Méditerranée Connectée le 9 juin 2025 pour échanger sur les connectivités terrestres, maritimes et numériques dans la région. A cette occasion, la France a rappelé son soutien à la mise en oeuvre du corridor Inde Moyen-Orient Europe (IMEC) ainsi qu'à l'adhésion de l'Egypte à l'initiative. L'Union européenne a annoncé la levée de 5,9 milliards d'euros pour la région ANMO dans le cadre de la stratégie Global Gateway, générant un effet levier à 27,2 milliards d'euros en financement public et privé. Les ports méditerranéens ont annoncé le lancement d'un grand effort de mobilisation pour la décarbonation des ports, jusqu'à la prochaine COP24 en Egypte de la Convention de Barcelone.

- 45 Etats dont 13 Chefs d'Etat et de gouvernement, le Secrétaire Général des Nations Unies et des représentants d'organisations internationales se sont réunis lors d'un Sommet sur l'Afrique pour l'Océan le 9 juin 2025, coprésidé par le Président de la République et Son Altesse Royale, le Roi du Maroc, représenté par Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Hasnaa. La déclaration de l'Afrique pour l'UNOC3 a été présentée et rappelle le lien intrinsèque entre l'Océan et l'Afrique et la nécessité de développer des infrastructures maritimes durables résilientes pour promouvoir l'économie bleue sur le continent.

- Parallèlement, un Pacte pour une Afrique bleue durable proposera lors des éditions 2025 et 2026 du Blue Africa Summit (Tanger) une feuille de route maritime immédiatement applicable et permettant au continent de prendre toute sa place dans le concert des grandes puissances maritimes.

- Co-organisé avec le Président de la République de Palaos et la Première ministre de la Barbade, le Forum mondial des îles a réuni, des 8 au 10 juin 2025, 30 États et territoires insulaires de tous les continents. Les Chefs d'État et de gouvernement présents ont à cette occasion

»»»» suite page 18

»»»» suite de la page 17

pu promouvoir les solutions concrètes développées par et pour les États insulaires pour développer une économie bleue durable, protéger leurs écosystèmes marins et lutter contre la pollution plastique :

- Dans le cadre du Pacte pour la Prospérité des Peuples et de la Planète (4P), le Forum mondial des îles a appelé à la meilleure prise en compte de la vulnérabilité multidimensionnelle au travers d'une coalition de bailleurs internationaux pour renforcer l'équité, l'efficacité et la transparence dans l'allocation des financements internationaux.

- Le Forum a également abordé les enjeux de décarbonation du transport maritime, aspect majeur à la fois pour la connectivité des îles et leur approvisionnement, et pour l'atteinte des objectifs climatiques internationaux ; la pollution des côtes et des cours d'eau, notamment plastique, et l'importance de réaffirmer la nécessité d'aboutir à un traité mondial ambitieux pour mettre fin à la pollution plastique ; ainsi que la préservation et valorisation des écosystèmes marins afin de mobiliser pour l'atteinte de l'objectif de protéger 30% des terres et 30% de l'Océan d'ici 2030.

- La France a également annoncé que Mayotte pourra engager formellement les démarches pour obtenir le classement de sa double barrière de corail au patrimoine mondial naturel de l'UNESCO. Le lagon de Mayotte, d'une superficie de 1 500 km², est le second plus grand au monde. Sa double barrière de corail abrite une biodiversité d'une richesse exceptionnelle : 250 espèces de coraux recensés, plus de 600 espèces de poissons.

- Le 6^{ème} Sommet Pacifique-France s'est tenu le 10 juin 2025 en marge de l'UNOC3. Dix chefs d'Etat et de gouvernement du Pacifique étaient

réunis autour du Président de la République en présence de représentants ministériels de l'ensemble des membres du Forum des Îles du Pacifique et des organisations régionales, ainsi que des présidents du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna. Ce sommet a permis de mettre en valeur l'apport exceptionnel des États insulaires du Pacifique à la préservation de l'Océan, tout en soulignant l'engagement commun avec la France sur ce sujet. L'accent a été mis sur la coopération en matière de lutte contre le changement climatique, de sécurité régionale, de connectivité et de valorisation de la culture du Pacifique. Dans la continuité de l'engagement renforcé de la France dans le Pacifique, le Président de la République a annoncé la contribution de la France à hauteur de 2 millions d'euros à la Pacific Resilience Facility du Forum des Îles du Pacifique, dans sa phase de capitalisation.

- La Communauté du Pacifique a annoncé la création d'un Pacific Center of Deep Ocean Science permettant une observation régionale des écosystèmes abyssaux, basée notamment sur une approche de terrain et intégrant les connaissances et savoir-faire traditionnels.

- Plus de 1 200 délégués, 450 maires, gouverneurs et représentants de collectivités littorales, et chefs de gouvernement de petits États insulaires, ainsi que des partenaires de la société civile, ONG, organisations internationales, réseaux de villes et régions de plus de 120 pays, se sont réunis à l'occasion du Ocean Rise and Coastal Resilience Summit (7 juin 2025, Nice). Ces représentants de près d'un milliard d'habitants menacés par l'élévation du niveau de la mer et toutes les conséquences du dérèglement climatique ont participé à l'institutionnalisation de la coalition Ocean Rise and Coastal Resilience, qui sera

»»»» suite page 19

»»»» suite de la page 18

hébergée par l'UNOPS et le Global Center for Climate Mobility de l'UNOPS, autour d'un plan d'action en cinq axes afin de faire face au défi existentiel posé par l'élévation du niveau de la mer aux collectivités littorales (partage de solutions, renforcement des connaissances, renforcement des capacités, financement de l'adaptation spécifique aux collectivités littorales, plaidoyer pour les intérêts des communautés côtières au sein des entités multilatérales).

A l'occasion de ce Sommet, les membres et partenaires de la Coalition Ocean Rise & Coastal Resilience ont annoncé des engagements au profit de ses futurs membres :

- La mission Océan de la Commission européenne a annoncé 45 millions d'euros pour les projets d'adaptation des villes, régions et îles dans le cadre de son programme « Horizons Europe;
- L'Agence spatiale européenne (ESA) a annoncé le lancement d'un appel à projets pour les collectivités locales de 50 000 à 3 millions d'euros pour l'analyse du risque pour les communautés littorales s'appuyant sur de la donnée spatiale;
- Le Centre mondial pour la Mobilité Climatique (GCCM) dédie 5 millions d'euros de son fonds C-CAF sous forme de subventions;
- Un partenariat avec l'Alliance Space4 Ocean a été initié afin d'aider les villes dans leur planification en partageant les données satellitaires;
- 200 représentants de peuples autochtones et de communautés océaniques du monde entier se sont réunis à Nice pour faire entendre leur voix et présenter leurs interpellations aux dirigeants à l'occasion de la Journée mondiale de l'Océan. La Coalition « One Oceana » lancée à cette occasion permettra de porter ces revendications et de mettre en œuvre une gouvernance concertée avec les communautés les plus concernées par les changements liés à l'Océan;

- Constituée à Nice, la plateforme Women Actions for the Ocean réunit d'ores et déjà plus de 2 000 femmes engagées pour l'Océan, représentant 45 pays. Cette plateforme a pour ambition de mettre en lien les expériences et expertises de femmes engagées et actives pour l'océan;

- 44 organisations de jeunesse représentant 1,5 millions de jeunes ont participé à la rédaction d'un Manifeste Mondial des Jeunes Citoyens de l'Océan. Les ambassadeurs de ces organisations ont interpellé les autorités lors de la Prise de la Baleine par la Jeunesse, le 12 juin 2025, afin de faire valoir leurs revendications et recommandations pour une meilleure protection de l'Océan;

- L'ensemble de ces acteurs, trop souvent oubliés, associations, populations autochtones, communautés locales, femmes, jeunes, citoyens et usagers de la mer, chercheurs, entrepreneurs demande que leur représentation soit désormais systématiquement assurée dans toutes les instances des Nations unies et lors de toutes les négociations concernant la gouvernance et la protection de l'Océan. Ils porteront, entre autres sujets, la question du respect des personnes, les droits humains et sociaux et la reconnaissance juridique de l'Océan comme un espace humanitaire.

L'UNOC3, par l'exceptionnelle mobilisation de toutes et tous, a tracé un chemin et un agenda de l'action. Il reste cinq années pour atteindre les cibles de l'ODD 14, y compris à travers les prochaines COP climat et biodiversité et le Congrès mondial de l'UICN et évidemment la COP1 de l'Océan. Nice a ouvert un nouveau chapitre transformateur de l'action océanique globale, dont la planète a aussi impérieusement besoin.

3 JUIN 2025

Rencontre entre le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire et le Vice-Président du Salvador, Son Excellence Monsieur Félix Ulloa, sur la situation sécuritaire en Haïti



Le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire et le Vice-Président du Salvador, Son Excellence Monsieur Félix Ulloa

Dans le cadre des efforts régionaux visant le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Haïti, le Conseiller-Président, Son Excellence Monsieur Leslie Voltaire, a rencontré le Vice-Président de la République du Salvador, Son Excellence Félix Ulloa, à la résidence officielle de ce dernier, à San Salvador, le mardi 3 juin 2025. Le Conseiller-Président était accompagné de l'Ambassadeur d'Haïti à Washington, Monsieur Lionel Delatour.

Les échanges ont porté sur la situation sécuritaire en Haïti ainsi que sur les perspectives de coopération entre la République d'Haïti et la République du Salvador.

Le Vice-Président salvadorien a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur d'Haïti dans le cadre de la Mission multinationale de soutien à la sécurité (MMS), tout en rappelant que le Salvador dispose actuellement d'un contingent déployé sur le terrain ainsi que de trois hélicoptères dédiés aux opérations d'évacuation médicale, en appui aux efforts humanitaires et sécuritaires.

Les deux dirigeants ont souligné la nécessité d'une solidarité régionale renforcée et d'un dialogue permanent afin de parvenir à une réponse collective et coordonnée aux nombreux défis auxquels Haïti est confrontée.

VENDREDI 13 JUIN 2025

Participation du Président du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), Son Excellence Monsieur Fritz Alphonse Jean, au Sommet Caraïbe-Brésil tenu à Brasília, au Brésil, le 13 juin 2025



Le Président du Conseil Présidentiel de Transition (CPT), Son Excellence Monsieur Fritz Alphonse Jean a représenté la République d'Haïti au Sommet Caraïbe-Brésil, qui s'est tenu à Brasília, le 13 juin 2025.

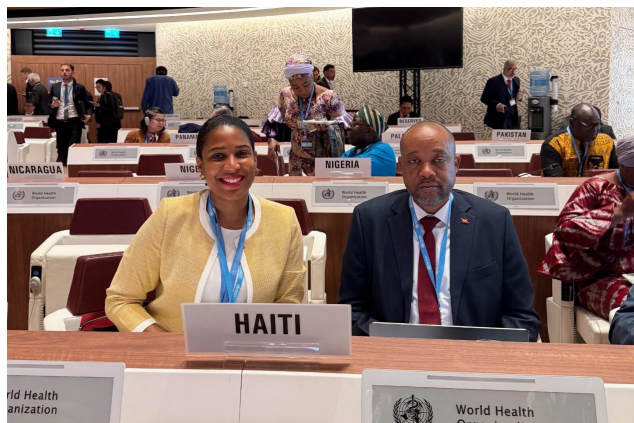
Le Président du CPT était accompagné de la Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, Madame Ketleen Florestal; l'Ambassadeur d'Haïti au Brésil, Madame Rachel Coupaud; son Directeur de Cabinet, Monsieur Allen Sabinus Henry et son Conseiller spécial, Monsieur Louis Marie Daniel Dorsainvil.

Ce Sommet, qui a réuni les dirigeants de la Caraïbe et de la République fédérative du Brésil, s'est déroulé sur des thèmes d'intérêt pour les deux parties, avec un accent particulier sur le renforcement et l'approfondissement de la coopération entre ces pays et le Brésil notamment en ce qui a trait au développement durable des Etats de la Caraïbe.

Une place importante a été également accordée à la situation de crise multidimensionnelle qui sévit en Haïti, en particulier la crise sécuritaire et humanitaire. Le président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva a appelé à une réponse commune pour soutenir la transition politique, enrayer la spirale de la violence et rebâtir l'espoir d'un avenir viable pour le peuple haïtien.

Le Président du Conseil Présidentiel de Transition a transmis au Président brésilien, la reconnaissance et la gratitude du peuple haïtien pour son engagement sincère et indéfectible envers la cause de la République d'Haïti. Plusieurs points d'importance majeure pour la région et le Brésil ont été à l'ordre du jour, tels que la sécurité alimentaire, le changement climatique et ses conséquences sur les Etats de la région, l'énergie, la gestion des risques de catastrophes naturelles, la connectivité et les transports.

Activités saillantes de la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève au cours du mois de mai 2025



Au cours du mois de mai 2025, la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève a été particulièrement active ; elle a pris un certain nombre d'initiatives et participé à une série d'activités visant le renforcement de la présence et de l'engagement d'Haïti au sein du système multilatéral. Parmi ces initiatives et activités, on peut souligner : la participation à la 157^{ème} Session du Conseil exécutif de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) – des échanges sur la situation en Haïti – la mobilisation de la coopération internationale en faveur d'Haïti.

1) Participation d'Haïti à la 157^{ème} Session du Conseil exécutif de l'OMS

La République d'Haïti a participé activement à la 157^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui s'est tenue à Genève, les 28 et 29 mai 2025. La délégation haïtienne a été présidée par le Ministre de la Santé Publique et de la Population, Docteur Bertrand Sinal, qui était accompagné, entre autres, par la Représentante permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève, l'Ambassadeur Ann-Kathryne Lassègue.

Seulement trente-quatre (34) des cent quatre vingt-quatorze (194) États membres de l'OMS siègent au Conseil exécutif qui est l'organe chargé de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée mondiale de la santé et de fournir des orientations stratégiques à l'Organisation. Pour la toute première fois, Haïti est membre du Conseil pour la période 2025-2028. Ce mandat offre au pays l'opportunité stratégique de contribuer à l'élaboration des politiques mondiales en matière de santé publique et de faire entendre sa voix sur les défis sanitaires auxquels font face les pays en développement (PED), en particulier les pays les moins avancés (PMA) dont il est le seul à faire partie au niveau du continent américain.

2) Echanges sur la situation en Haïti

Dans le cadre du suivi de la situation des droits humains en Haïti, la Représentante permanente, l'Ambassadeur Lassègue et Monsieur Olivier Théralus, Conseiller à la Mission, se sont entretenus avec Monsieur Arnaud Royer, Chef de la section des droits de l'homme du BINUH/OHCHR. Cette réunion a donné lieu à des échanges francs et ouverts sur la situation du pays, marquée par l'insécurité chronique, la dégradation de la situation humanitaire, les violences

»»»» suite page 23

»»» suite de la page 22



sexuelles et le trafic illicite d'armes et de munitions.

Les échanges se sont poursuivis lors d'une rencontre avec le groupe CARICOM/Droits de l'homme à Genève, permettant un dialogue approfondi sur l'évolution de la situation dans le pays, les efforts déployés par le Conseil présidentiel de transition et le gouvernement en place pour y faire face, ainsi que sur les attentes des autorités et de la population haïtienne en termes d'appui et d'accompagnement des partenaires de la communauté internationale.

3) Mobilisation de la coopération bi- et multilatérale en faveur d'Haïti

Depuis la présentation de ses lettres de créance en qualité de Représentante permanente d'Haïti auprès de l'Office des Nations unies et des autres Organisations internationales à Genève, l'Ambassadeur Ann-Kathryne Lassègue effectue une série de visites de courtoisie à ses collègues et à des hauts responsables des organisations internationales basées à Genève. C'est ainsi qu'elle s'est entretenue, d'une part, avec des Représentantes permanentes d'une douzaine de pays dont : le Canada, la Colombie, la République dominicaine, le Honduras.. et, de l'autre, avec la Directrice générale de l'Organisation internationale des migrations (OIM), le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le Directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Secrétaire générale de l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut-Commissaire des



Nations Unies pour les réfugiés et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Ces visites et entretiens ont offert à la Représentante permanente l'occasion de porter la voix du pays dans les enceintes multilatérales à ce moment charnière de son histoire. Ils lui ont permis également de présenter et d'expliquer à l'ensemble de ces partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux, les nombreux défis que traverse Haïti dans les domaines socioéconomique, humanitaire, de la sécurité, des droits humains et de liberté individuelle, de la migration et du développement durable.

Elle en a surtout profité pour explorer des pistes et des formes concrètes de coopération technique et de soutien de toute nature qui pourraient être mobilisées en faveur du pays dans ce contexte de crise multidimensionnelle.

5 JUIN 2025

Communiqué de presse du Conseil Présidentiel de Transition concernant les mesures migratoires de l'administration américaine affectant des compatriotes haïtiens



Le Conseil Présidentiel de Transition (CPT) prend acte des nouvelles restrictions d'entrée sur le territoire américain qui ont été adoptées par le gouvernement américain, invoquant des préoccupations liées à la sécurité des États-Unis d'Amérique et visant des ressortissants de plusieurs pays dont Haïti. Tout en reconnaissant le droit souverain des États de protéger leurs frontières, le CPT exprime ses réserves quant à cette mesure qui est susceptible d'affecter indistinctement tous les Haïtiens et de fragiliser de la sorte les liens historiques d'amitié et de solidarité qui unissent les deux nations sur les plans politique, économique, social et culturel.

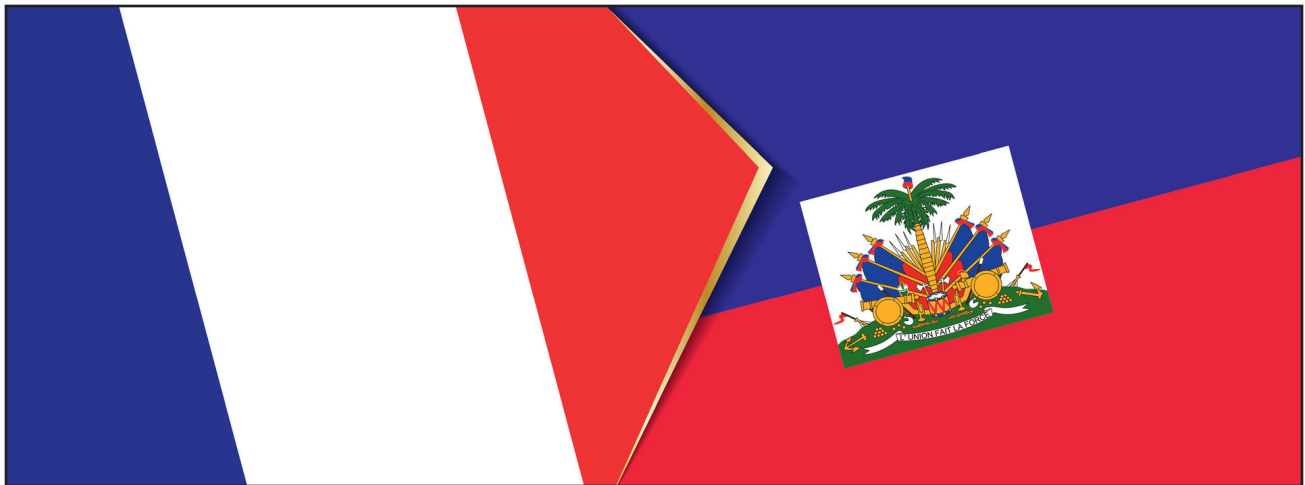
Le Conseil présidentiel de transition réaffirme son ferme engagement et sa forte détermination à renforcer la sécurité des frontières du pays ainsi que celle de son système d'identification nationale. Il rappelle les efforts continus qui sont en train d'être déployés dans ce sens, y compris ceux visant le renforcement de l'appareil judiciaire et des mé-

canismes de suivi des transactions financières. Dans un contexte particulièrement difficile de lutte acharnée menée sur le territoire national contre les groupes armés et les organisations criminelles qui terrorisent la population et sapent les bases du fonctionnement de l'État, le CPT renouvelle son attachement à une collaboration bilatérale constructive et s'engage à initier des négociations et des discussions techniques avec l'administration américaine dans le but de retirer Haïti de cette liste et de préserver les droits inaliénables et légitimes de ses citoyens et citoyennes.

Les valeurs de liberté, de prospérité et de dignité, chères aux deux peuples, ont conduit Haïti et les États-Unis, les deux premières Républiques du continent, à tisser entre elles des liens solides et historiques. Sur la base de ces valeurs, le Conseil Présidentiel de Transition réitère sa détermination à surmonter les obstacles et à forger un meilleur avenir pour Haïti et le peuple haïtien.

AVRIL 2025

Résolution de l'Assemblée nationale française invitant le Gouvernement de la République française à prendre en considération les demandes de remboursement et à étudier le processus de restitution de la double dette imposée à Haïti en échange de la reconnaissance de son indépendance



Le bicentenaire de l'Ordonnance du roi Charles X contraignant la jeune République haïtienne à payer une forte somme d'argent à la France en reconnaissance de son indépendance a suscité, au cours du premier trimestre de l'année 2025, beaucoup de réactions, de déclarations et de décisions, en Haïti comme France. En effet, des autorités étatiques, des structures organisées de la société civile, particulièrement des milieux intellectuels et universitaires ont élevé la voix pour critiquer cette injustice historique dont Haïti continue de subir les graves conséquences sur les plans politique, économique et social.

Le 7 avril 2025, parallèlement à la cérémonie évocatoire organisée par le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement haïtien, le Président français a mis en place un comité binational auquel il a confié la mission de mener un travail de recherche historique sur la « double dette de l'Indépendance » et d'y faire des recommandations.

Un peu moins de deux mois plus tard, le jeudi 5 juin 2025, sur proposition du Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine, 65 membres de l'Assemblée nationale française ont débattu et voté la proposition de loi ci-après, de nature non contraignante, invitant le Gouvernement de la République française à « étudier un processus de restitution de la double dette ».

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE
5 juin 2025

RÉSOLUTION

visant à la reconnaissance, au remboursement et à la réparation par la France de la « double dette » d'Haïti

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

»»»» suite page 26

»»»» suite de la page 25

L'Assemblée nationale,
Vu l'article 34-1 de la Constitution,
Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,
Vu l'ordonnance royale du 17 avril 1825,
Vu la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité,

Vu la résolution 60/147 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 décembre 2005 sur les principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire,

Vu le rapport A/76/180 du 22 juillet 2021 du rapporteur spécial de l'Organisation des Nations unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition présenté en application de la résolution 45/10 du Conseil des droits de l'homme,

Vu le « plan en dix points de la CARICOM pour une réconciliation et une justice réparatrice » de 2014 des quinze pays membres de la Communauté caribéenne, ou Communauté des Caraïbes, adressé aux pays européens ayant pratiqué l'esclavage et la traite négrière,

Vu la déclaration du Secrétaire général des Nations unies António Guterres du 25 mars 2025 à l'occasion de la journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves :

« Reconnaître le passé. Réparer le présent. Construire un avenir de dignité et de justice »,

Considérant que la portée historique de l'ordonnance royale du 17 avril 1825 sur les rapports internationaux issus des décolonisations mérite de faire l'objet d'une analyse pluridisciplinaire approfondie ;

Considérant que Haïti est le pays le plus pauvre

du continent américain et que les inégalités de revenus sont parmi les plus fortes au monde ;

Considérant l'instabilité politique marquée par l'exacerbation des crises successives qui ont débouché sur l'impossibilité pour l'État haïtien de fonctionner ;

Considérant que la situation haïtienne ne peut plus être considérée sous le seul angle de l'urgence humanitaire, parfois teinté de misérabilisme, et que la solidarité internationale ne saurait faire figure de réparation ;

1. Invite le Gouvernement à reconnaître officiellement et solennellement l'injustice infligée à Haïti par l'ordonnance royale du 17 avril 1825 ;
2. Invite le Gouvernement à considérer ses conséquences et ses prolongements à long terme sur l'ensemble de la société haïtienne ;
3. Invite le Gouvernement à une prise en considération des demandes de remboursement et à étudier le processus de restitution de la « double dette » imposée à Haïti qui a été honorée dans son intégralité ;
4. Appelle à cet effet à la mise en place d'une commission indépendante ;
5. Appelle à initier et à soutenir les initiatives s'inscrivant dans une démarche de justice réparatrice, particulièrement les initiatives franco-haïtiennes à portée mémorielle, pour transmettre aux générations actuelles et futures cette page sombre de notre histoire.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 juin 2025.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET

#1



Courrier Diplomatique du 16 au 30 novembre 2024

#2



Courrier Diplomatique du 1^{er} au 15 décembre 2024

#3



Courrier Diplomatique du 16 au 31 décembre 2024

#4



Courrier Diplomatique du 1^{er} au 15 janvier 2025

#5



Courrier Diplomatique du 16 au 31 janvier 2025

#6



Courrier Diplomatique du 1^{er} au 15 février 2025

#7



Courrier Diplomatique du 16 au 28 février 2025

#8



Courrier Diplomatique du 1^{er} au 15 mars 2025

#9



Courrier Diplomatique du 16 au 31 mars 2025

#10

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Edition spéciale

Bicentenaire de l'Ordonnance royale
du roi Charles XS.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht

Edition Spéciale

#11

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°11

Du 1^{er} au 15 avril 2025S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
15 avril 2025

#12

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°12

Du 16 au 30 avril 2025

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 16 au
30 avril 2025

#13

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°13

Du 1^{er} au 15 mai 2025S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
15 mai 2025

#14

**HAÏTI COURRIER
DIPLOMATIQUE**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DES CULTES

Bimensuel

Vol. 2, N°14

Du 16 au 31 mai 2025

S.A. Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2013-1197 / 2013-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.htCourrier Diplomatique du 1^{er} au
31 mai 2025

CONSULATS D'HAÏTI À L'ÉTRANGER

Barahona (Consulat d'Haïti)

Calle Carlos, Nassis, Numero 8, Barahona RD
Téléphone: 001(809)524 7353
Fax: (809)524-3929
Email: cons.barahona@diplomatie.ht

Boston (Consulat général d'Haïti)

333, Washington street ,suite 851, Boston, MA 02108, USA
Téléphone: (617) 266-3660 / 266-3707
Fax: (617) 822 0432
Email: cg.boston@diplomatie.ht

Chicago (Consulat général d'Haïti)

11 east Adam street, suite 1400, Chicago, Illinois 60603, USA
Téléphone: (312)922-4004 / 922-4005 Fax: (312)922-7122
Site Web: <http://www.haitianconsulate.org>
Email: cg.chicago@diplomatie.ht

Montréal (Consulat général d'Haïti)

300 rue Léo Pariseau, 11e Etage, suite 1100, Montréal, Québec, Canada H2X 4C1
Téléphone: 514-499-1919
Fax: 514-499-1818
Site Web: <http://consulat-haiti-montreal.org>
Email: cg.montreal@diplomatie.ht

Curacao (Consulat général d'Haïti)

Grebbeleinie Web No 18 , Willemstadt, Curacao, N.A.
Téléphone: (5999)461-3434
Fax: (5999)465-8180
Email: cg.curacao@diplomatie.ht

Dajabon (Consulat d'Haïti)

Calle 27 de febrero, No 104, Dajabon, Republica Dominicana
Téléphone: (809)579-8312 / 579-7415
Fax: (809)591-7415
Email: cons.dajabon@diplomatie.ht

Guadeloupe (Consulat d'Haïti)

12, rue schoelcher, Point-à-Pitre, 97110, Guadeloupe
Téléphone: (590)590 893580 / 590-913499
Fax: (590)590-893535
Email: cons.guadeloupe@diplomatie.ht

Guyane (Consulat général d'Haïti)

12 Ave. Leopold Heder, 97300 cayenne, Guyane
Téléphone: (594)594-31-18-58 / 594-31-20-65
Email: cg.guyanne@diplomatie.ht,

Miami (Consulat général d'Haïti)

259 S.W, 13 th street, Miami Florida, 33130, USA
Téléphone: (305)859-2309 / 851-5291
Fax: (305)854-7441 / 851-6132
Site Web: <http://cgmiami.gouv.ht/>
Email: cg.miami@diplomatie.ht

New-York (Consulat général d'Haïti)

555 Fifth Avenue, 3rd floor, New York, NY, United States, New York
Téléphone: +1 212-697-9767
Fax: (212)681-6991
Site Web: <https://cghaitiny.org>
Email: cg.newyork@diplomatie.ht

Orlando (Consulat d'Haïti)

1616 east, Colonial drive, Orlando Florida 32803
Téléphone: (407)897-3232 / 477-4148
Fax: (407)897-8163
Site Web: www.haitianconsulateorlando.org
Facebook: haitianconsulateorlando
Email: cons.orlando@diplomatie.ht



Paris (Consulat général d'Haïti)

35 Avenue de Villiers, 75017, Paris
Téléphone: (331)42.12.70.56 / 42.12.70.57
Fax: (331)42.12.70.59
Email: cg.paris@diplomatie.ht

Santiago Rép. Dom. (Consulat général d'Haïti)

Avenida Estrella, Sadhala # 6, Santiago
de los Caballeros, R.D, Caballeros
Téléphone: (809)504-0651 / 724-8311
Fax: (809)582-5026
Email: cg.santiagosaintdomingue@
diplomatie.ht / cons.
santiagostdomingue@diplomatie.ht

Higüey (Consulat d'Haïti)

C/Gaston F, Deligne, No 50, Sector
Latorre, Higüey, République
Dominicaine Téléphone: (809)746-
0782 / 554-9537 / 491-7376
Email: cons.higüey@diplomatie.ht

Atlanta (Consulat général d'Haïti)

2911 Piedmont Rd NE, Suite F
Atlanta GA 30305
Téléphone: (404)778-53723 / 748-
1178 Fax: (404)748-1513
Email: cg.atlanta@diplomatie.ht

Aruba (Consulat général d'Haïti)

#1 Bilderdijkstraat Oranjestad Aruba
Téléphone: (00297)585-9211 / 585-9221
Email: cg.aruba@diplomatie.ht

Suriname (Consulat général d'Haïti)

Lima a Postraat 21 Paramaribo
Suriname
Téléphone: (597)521-827 / 521-829
Email: cg.suriname@diplomatie.ht

Iles Turques et Caïcos (Consulat d'Haïti)

1229, Leeward Highway
Providenciales Turks and Caicos
Islands BWI
Téléphone: (331)649-4331
Email: cons.tci@diplomatie.ht

DAKHLA (ROYAUME DU MAROC) (Consulat d'Haïti)

Email: cghaiti.dakhla@diplomatie.ht



Numéro d'urgence

Ambassade d'Haïti aux États-Unis d'Amérique et Postes Consulaires

Les compatriotes en difficulté peuvent contacter l'Ambassade au 240-641-0359. Ce numéro est disponible pour toute situation nécessitant une assistance immédiate dans le cadre des questions migratoires.

Consulat général à Boston : (617) 375-9217; (617) 375-9324

Consulat général à Chicago : (872) 360-2753; (872) 360-2774; (872) 305-1545

Consulat général à Miami : (305) 897-0891; (305) 897-0892

Consulat général à New York : (347) 862-9192

Consulat général à Orlando : (407) 987-0540; (407) 987-8789

Consulat général à Atlanta : (404) 438-2738; (707) 983-8940

5A, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, Haïti
Tel: 2813-1197 / 2813-1470 | Email: bulletin.mae@diplomatie.ht